

Point justice

Des permanences juridiques gratuites, confidentielles et ouvertes à tous sont proposées au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Elles s'appuient sur les compétences du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Maine-et-Loire (CIDFF49) et le Conseil Départemental d'Accès aux Droits (CDAD49).

Pour la Collectivité, qui organise les modalités de cet accueil, l'objectif est de *"simplifier l'accès à un dispositif d'accueil et d'information, pour permettre aux Choletais de connaître leurs droits et d'être accompagnés dans leurs démarches juridiques"*, indique **Laurence Texereau**, Adjointe au Maire, déléguée à la Solidarité.

Trois créneaux dédiés

Juristes et avocats reçoivent sur rendez-vous uniquement. L'entretien se déroule dans un espace confidentiel, permettant d'exposer sa situation en toute discrétion. Il est essentiel de se munir de toutes les pièces utiles au dossier pour une meilleure compréhension du contexte.

Jours et horaires des permanences :

- informations généralistes sur les droits :
1^{er} jeudi du mois, de 14h à 17h ;
- point d'accès aux droits :
4^e lundi du mois, de 14h à 17h ;
- aide aux victimes de violences :
3^e mardi du mois, de 9h à 12h.



INFOS

Point justice - CCAS - Pôle social Germaine-Heullin
24 avenue Maudet - Cholet

Prise de rendez-vous :

auprès du CIDFF49 - 02 41 86 18 04